

Procès-verbal *de la session ordinaire du*

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 14 novembre 2005 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

*Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

Ordre du jour session ordinaire du 14 novembre 2005

- Point 1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE*
- Point 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 2.1*
05-11R-368 Adoption de l'ordre du jour du 11 novembre 2005
- Point 3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX*
- 3.1*
05-11R-369 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2005
- 3.2*
05-11R-370 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2005
- Point 4) RAPPORTS DES COMITÉS*
- 4.1*
05-11R-371 Rapport du Comité Consultatif d'urbanisme
- 4.2*
05-11R-372 Demande de dérogation mineure – 1355, rue Hélène
- 4.3*
05-11R-373 Demande de dérogation mineure – Lot 343-26 et P-343

- 4.4
05-11R-374 Demande de dérogation mineure – 1540, rue Bellerive
- 4.5
05-11R-375 Demande de dérogation mineure – 4033 Chemin Plaisance
- (Point 5) TRÉSORERIE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS
- 5.1
05-11R-376 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de octobre 2005
- 5.2
05-11R-377 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 7 novembre 2005
- 5.3
05-11R-378 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 5.4
05-11R-379 Acceptation du dépôt du rapport d'activité du trésorier d'élection
- 5.5
05-11R-380 Contrat de travail de Ginette Marsolais – Addenda
- 5.6
05-11R-381 Chambre de Commerce – dernier versement location Halte de Verdure
- 5.7
05-11R-382 Autorisation d'affecter les surplus de revenus de taxes à l'engagement de dépenses imprévues au budget 2005.
- 5.8
05-11R-383 Changement de signataire
- 5.9
05-11R-384 Attribution des responsabilités aux membres du Conseil
- (Point 6) ADOPTION DES RÈGLEMENTS
- (Point 7) AVIS DE MOTION
- 7.1 Règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur un pont ou un viaduc.
- (Point 8) AFFAIRES NOUVELLES
- 8.1
05-11R-385 Abroger la résolution numéro 04-05X-137 Nomination de Michel Moreau à titre d'inspecteur en bâtiment et fonctionnaire désigné
- 8.2
05-11R-386 Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant

8.3
05-11R-387 Mandat à Dunton Rainville de procéder à une vente par shérif pour le matricule 8690-92-5487

8.4
05-11R-388 Nomination d'un inspecteur agraire et d'un gardien d'enclos.

8.5
05-11R-389 Fabrique Ste-Julienne – Concert de Noël

8.6
05-11R-390 Entente – Richard Gareau

8.7
05-11R-391 Party de Noël 2005

Point 9) CORRESPONDANCES

Point 10) Période de questions

Point 11)
05-11R-393 Levée de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2005

~ ~ ~ ~

Point 1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1
05-11R-368 Adoption de l'ordre du jour du 14 novembre 2005

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint.

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE l'ordre du jour du 14 novembre soit accepté en y ajoutant l'item suivant :

8.8
05-10R-392 Abroger les résolutions 05-10X-350, 05-10X-363 et 05-10X-364.

ADOPTÉE

Point 3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1
05-11R-369 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre 2005

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 octobre est par la présente adoptée.

ADOPTÉE

3.2

05-11R-370 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2005

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire est par la présente adoptée.

ADOPTÉE

Point 4) RAPPORTS DES COMITÉS

4.1

05-11R-371 Dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

4.2

05-11R-372 Demande de dérogation mineure – 1355, rue Hélène

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

Que ce point soit reporté à l'assemblée du 28 novembre 2005.

ADOPTÉE

4.3

05-11R-373 Demande de dérogation mineure – Lot 343-26 et P-343

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure afin de subdiviser un terrain ayant façade sur 2 rues;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure conditionnellement à ce qu'il y est une zone tampon exempt de coupe de bois, de structure et qui sera inscrit dans l'acte notarié.

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au Lot 343-16 et P-343 conditionnellement à ce qu'il y est une zone tampon exempt de coupe de bois, de structure et qui sera inscrit dans l'acte notarié..

ADOPTÉE

4.4

05-11R-374 Demande de dérogation mineure – 1540, rue Bellerive

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour une remise déjà construite empiétant dans la marge avant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la dérogation mineure.

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme refuse la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1540 rue Bellerive

ADOPTÉE

4.5

05-11R-375 Demande de dérogation mineure – 4033 Chemin Plaisance

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la construction d'un cabanon en marge avant et l'installation d'une piscine hors-terre dans la marge avant :

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 431 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure conditionnellement à l'installation d'un écran végétal opaque et un respect de la marge avant minimale de 12 pieds et 6 pouces;

En conséquence,
 Il est proposé par *Stéphane Breault, district 2*
 Appuyé par *Manon Desnoyers, district 3*
 Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Comité d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 4033 Chemin Plaisance conditionnellement à l'installation d'un écran végétal opaque et un respect de la marge avant minimale de 12 pieds et 6 pouces.

ADOPTÉE

Point 5) **TRESORERIE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

5.1

05-11R-376 **Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de octobre 2005**

Il est proposé par *Manon Desnoyers, district 3*
 Appuyé par *Josée Bélanger, district 5*
 Et résolu

Que la liste des chèque émis durant le mois est reporté à l'assemblée du 28 novembre 2005.

ADOPTÉE

5.2

05-11R-377 **Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 8 novembre 2005**

Il est proposé par *Manon Desnoyers, district 3*
 Appuyé par *Josée Bélanger, district 5*
 Et résolu

Que la liste des chèque émis durant le mois est reporté à l'assemblée du 28 novembre 2005.

ADOPTÉE

5.3

05-11R-378 **Autorisation d'effectuer des virements budgétaires**

Il est proposé par *Benoît Ricard, district 6*
 Appuyé par *Louis Thouin, district 1*
 Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 10 novembre 2005

QUE le Conseil autorise les virements tel que sollicité par le directeur des Services technique afin de compenser un excédant de coûts par rapport une évaluation préalable pour la réalisation des travaux de prolongement d'égout sur la rue Desroches

1-22-300-00-597	1200
1-02-414-20-523	1000
1-02-415-00-523	100
1-02-415-00-995	100

Que la Municipalité autorise le virement budgétaire compenser un excédant de coûts par rapports aux prévisions budgétaires de 2005 pour le raccordement de 2 résidences situé au Domaine des Deux Lacs.

02-413-00-523 1870.
02-413-00-513 1870

Que la Municipalité autorise le virement budgétaire compenser un excédant de coûts par rapports aux prévisions budgétaires de 2005 pour le réparation de pavage de chemin sur les rue Pic-bois, la rue Lynx, les aires d'arrêts des boites postales à l'entrée du Chemin McGill et à l'entrée du Domaine Daviau. ainsi que divers empierrement sur le territoire de la Municipalité.

1-02-320-00-620 3679.
1-02-330-00-418 3679.

ADOPTÉE

5.4

05-11R-379 Acceptation du dépôt du rapport d'activité du trésorier d'élection

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport annuel du trésorier d'élection, monsieur Yves Beauchamp, en date du 30 septembre 2005 et ce, tel que prévu à l'article 513, chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE

5.5

05-11R-380 Contrat de travail de Ginette Marsolais – Addenda

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu,

QUE la Municipalité accepte l'addenda au contrat de Ginette Marsolais.

ADOPTÉE

5.6

05-11R-381 Chambre de Commerce – dernier versement location Halte de Verdure

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne s'est engagée à prendre en charge la Halte de Verdure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exploite la Halte de Verdure à titre d'espace récréatif;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité verse à la Chambre de Commerce de Ste-Julienne le dernier versement de 10 000.\$ selon l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE

5.7

05-11R-382 Autorisation d'affecter les surplus de revenus de taxes à l'engagement de dépenses imprévues au budget 2005.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire face à de nouvelles obligations financières, selon le rapport budgétaire du 03 novembre 2005, qui ne pouvaient être prévues au moment de la production du budget 2005 et que des revenus supplémentaires permettent à la municipalité d'engager ces dépenses

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité s'approprie un revenu d'un maximum de 30 785 \$ a même une partie des excédents des revenus de taxes provenant des émissions de permis de constructions neuves au cours de l'année 2005 comptabilisé au poste budgétaire 1-01-211-10-000.

QUE la Municipalité affecte et transfère les fonds ainsi disponibles de 30 785 \$ taxes incluses aux excédents de coûts des assurances générales 2005 pour un montant total de 17 100 \$, aux excédents de coûts des frais de poste et messagerie pour un montant de 5 536 \$ et au remboursement du fond de roulement imputé au code 1-03-800-00-310 pour un montant de 8 149 \$.

ADOPTÉE

5.8

05-11R-383 Changement de signataire

CONSIDÉRANT le résultat des scrutin du 6 novembre 2005

Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le Maire, Monsieur Pierre Mireault est autorisé à signer tous les documents administratifs (chèques, ententes, contrats, etc.) dans le cadre de ses fonctions avec le directeur général, Monsieur Claude Arcoragi.

QUE le Maire suppléant est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité signer tous les documents administratifs (chèques, ententes, contrats, etc.) dans le cadre de ses fonctions avec le directeur général, Monsieur Claude Arcoragi.

ADOPTÉE

5.9

05-11R-384 Attribution des responsabilités aux membres du Conseil

CONSIDÉRANT que l'élection du 6 novembre 2005 nous amène un nouveau Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire un fonctionnement efficace vu l'abondance de dossiers à traiter durant leur mandat;

En conséquence,
Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

De nommer les membres du Conseil aux fonctions et aux responsabilités suivantes :

Monsieur Pierre Mireault et monsieur Benoît Ricard à la Régie de Police de Montcalm.

ADOPTÉE

Point 6) ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Point 7) AVIS DE MOTION

7.1 Règlement concernant la circulation de véhicules lourds sur un pont ou un viaduc.

Un avis de motion est donné par Louis Thouin, district 1, afin qu'à une séance subséquente, un règlement portant le numéro 652-05 soit adopté concernant la circulation de véhicules lourds sur un pont ou un viaduc.

Point 8) AFFAIRES NOUVELLES

8.1

05-11R-385 Abroger la résolution numéro 04-05X-137 Nomination de Michel Moreau à titre d'inspecteur en bâtiment et fonctionnaire désigné

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel Moreau n'occupe plus le poste de d'inspecteur en bâtiment en fonctionnaire désigné.

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité abroge la résolution numéro 04-05X-137.

ADOPTÉE

8.2

05-11R-386 Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil nomme Benoît Ricard, district 6, maire suppléant pour la période débutant le 15 novembre 2005 et se terminant le 15 mai 2006.

ADOPTÉE

8.3

05-11R-387 Mandat à Dunton Rainville de procéder à une vente par shérif pour le matricule 8690-92-5487

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme d'avocats Dunton Rainville à percevoir les taxes foncières en souffrance de l'immeuble identifié ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un jugement contre le propriétaire de l'immeuble pour les taxes municipales impayées;

En conséquence,
Il est proposé par Louis Thouin, district 1
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité mandate la firme Dunton Rainville à procéder à la vente par shérif de l'immeuble mentionné ci-haut pour les taxes foncières impayées.
ADOPTÉE

8.4 05-11R-388 Nomination d'un inspecteur agraire et d'un gardien d'enclos.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 219 du Code municipal, toute municipalité locale doit nommer aux deux ans un inspecteur agraire et un gardien d'enclos publics;

En conséquence,
Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE le Conseil nomme Louis Lefebvre, inspecteur agraire et gardien d'enclos publics pour la Municipalité de Sainte-Julienne jusqu'à la fin de son contrat le 7 juillet 2006.
ADOPTÉE

8.5 05-11R-389 Fabrique Ste-Julienne – Concert de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicité pour une aide financière par la Fabrique Ste-Julienne dans le cadre du concert de Noël;

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité accorde l'aide financière équivalent au coût de location pour une toilette sèche lors de l'événement.

Que la Municipalité assurera l'installation de 2 affiches aux abords de la Route 125.
ADOPTÉE

8.6 05-11R-390 Entente – Richard Gareau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réglé en médiation le grief de Monsieur Richard Gareau;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité prend acte de l'entente signé entre les parties (Municipalité et monsieur Richard Gareau).
ADOPTÉE

8.7

05-11R-391 *Party de Noël 2005*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligné auprès de ses employés l'appréciation de leur travail en appuyant financière au party de Noël qui a lieu annuellement.

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 4

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité contribue jusqu'à un montant maximum de 25.00\$ par participant pour couvrir le frais de repas à la dite fête en effectuant les virements des postes budgétaires suivants :

	Dt.	Cr
02-110-00-619	3500.\$	
01-211-10-000		3500.\$

ADOPTÉE

8.8

05-11R-392 *Abroger les résolutions 05-10X-350, 363 et 364*

Il est proposé par Pierre Mireault, Maire

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

D'abroger la résolution 05-10X-350

Mandat à Dunton Rainville – matricule 8890-86-9116

D'abroger la résolution 05-10X-363

Mandat à Dunton Rainville modification du règlement 201

D'abroger la résolution 05-10X-364

Mandat à Donton Rainville modification du règlement 906-98

ADOPTÉE

Point 9) **CORRESPONDANCES**

Point 10) **Période de questions**

Point 11)

05-11R-393 *Ajournement de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2005*

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2005 est ajournée à 21h05 au 28 novembre 2005.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général